

Madame Lydie Polfer  
Bourgmestre de la Ville de Luxembourg

Luxembourg, le 27 février 2017

Madame la Bourgmestre,

Je vous prie de bien vouloir me répondre aux questions suivantes lors de la prochaine séance du conseil communal le lundi 13 mars 2017 :

En réponse à mes questions relatives au développement de la Montée Pilate, Madame la Bourgmestre a indiqué lors de la réunion du conseil communal du 6 février 2017, qu'à sa connaissance, la Ville de Luxembourg n'était pas propriétaire de terrains ou immeubles dans ladite rue. Or, d'après l'extrait cadastral que je vous joins en copie, la parcelle 22/1881, entre la Montée Pilate et la rue des Grottes, appartient bien à la commune.

Quel classement est dès lors prévu dans le nouveau Plan d'aménagement général pour ce terrain ?

Existe-t-il une possibilité et la volonté politique d'aménager sur ce terrain des emplacements de stationnement supplémentaires dans cette rue confrontée à de nombreuses nouvelles constructions et qui n'est pas desservie par les transports publics ?

Une telle mesure serait-elle à même d'améliorer la situation dans la rue précitée et notamment l'accès et le stationnement des véhicules utilisés par les services de soins à domicile ?

Ne serait-il pas nécessaire de faire procéder à une évaluation de l'accessibilité de la Montée Pilate par nos Services de secours et de sauvetage ensemble avec notre Service de la circulation, au regard du passage exigu et trop souvent bloqué par des camions et camionnettes ?

Je vous prie d'agréer, Madame la Bourgmestre, l'expression de mes meilleures salutations.

Marc Angel  
Conseiller communal

Président du groupe LSAP